

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 435-2021

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement n° 435-2021 **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DU PRÉFET DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT** a été adopté de la façon
suivante :

18 janvier 2022 : Avis de motion
18 janvier 2022 : Dépôt du projet de règlement et lecture
19 janvier 2022 : Publication dans le journal
8 février 2022 : Adoption par le conseil de la MRC

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 9 février 2022.



Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je,..... soussigné(e), de la
Municipalité de certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
....., entre h et h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce

.....